



## Cliniques médicales

Pourquoi ai-je besoin d'une garantie bris des équipements?

**La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada**

390, rue Bay  
Bureau 2000  
Toronto (Ontario) M5H 2Y2  
Tél. : (416) 363-5491  
[munichre.com/HSBII](http://munichre.com/HSBII)

Branchez-vous



### **Vous comptez sur les équipements**

Les cliniques médicales dépendent des chaudières, des systèmes électriques, des unités de climatisation et de réfrigération, des téléphones, des ordinateurs et des équipements médicaux. Ces équipements sont sujets au bris soudain et accidentel. Un bris peut non seulement être coûteux à réparer, il est aussi susceptible d'engendrer une perte d'exploitation en raison des patients qui chercheront des soins dans une autre clinique.

### **Comptez sur notre garantie**

La plupart des polices d'assurance Biens sur le marché excluent la garantie. L'assurance Bris des équipements paie les dommages physiques à l'équipement, les pertes d'exploitation ou de biens périssables ainsi que les frais supplémentaires pour limiter les pertes liées à l'équipement ou accélérer les réparations.

### **Protection contre les pertes**

La garantie protège contre les pertes couvertes causées par :

- Un court-circuit
- Un arc électrique
- Une surtension
- Un bris mécanique
- Le grillage d'un moteur
- Un dommage à une chaudière
- Une erreur de l'opérateur

### **Équipements couverts**

- Chauffage et eau chaude
- Climatisation
- Système de distribution électrique
- Réfrigération

### **Les inspections juridictionnelles sont incluses**

Diverses juridictions exigent que certaines chaudières et certains récipients sous pression soient inspectés périodiquement par des inspecteurs qualifiés. Le cas échéant, nous incluons ces services d'inspection à même notre couverture, vous évitant des coûts supplémentaires.

### **Exemples de pertes**

#### **Réfrigération**

- Le contrôle de température sur un réfrigérateur contenant des médicaments dans une clinique a subi une défaillance.
- Perte totale : 21 953 \$, incluant les biens périssables.

#### **Appareil d'IRM**

- Le système de refroidissement des aimants supraconducteurs sur un appareil d'IRM a perdu de la pression, ce qui a entraîné la mise hors ligne de l'appareil pour sa réparation.
- Une remorque d'IRM mobile a été louée pendant la réparation de cinq semaines. Un branchement électrique temporaire a été installé pour l'unité mobile. La clinique de radiologie n'a pas pu effectuer d'IRM pendant les trois jours nécessaires au câblage de l'unité temporaire.
- Perte totale : 41 230 \$, incluant les frais supplémentaires.

Pour toutes les garanties, dispositions et exclusions, veuillez vous référer à la police d'assurance en vigueur.

© 2017 La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada. Tous droits réservés.



HSB BI&I